

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 31 MAI 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le lundi 31 mai à 20 heures et 30 minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 mai 2021 conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, Mme PÉRON, M. BLANDIN, Mme ROLLAND, M. LUGAND, Mme RUPIN, M. AUBRÉE, Mme THEBAULT, M. LE VERGER, M. AUBIN, Mme BLANCHARD, M. BRÉAL, Mme DELONGLÉE, M. DESMOTS, M. DOUARD, Mme FERRÉ, M. GUIBERT, M. LECELLIER, Mme LEGRAND, Mme MONHAROUL (à partir de la DCM 2021-56), M. PETER, Mme PEZON, Mme PORAS.

EXCUSÉS : M. BOUÉ, Mme DESFOUX, M. MOQUET, Mme REICHSTADT

POUVOIR :

SECRÉTAIRE : Madame Isabelle DELONGLEE a été nommée secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 avril 2021

Commande publique

- 2) Marché dojo, danse et espace jeunes - Modifications

Finances locales

3) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022

4) Effacement de dette

5) Remboursement centre de vaccination de Retiers

6) Demande de subvention auprès de la Région – Réaménagement Gare routière

Domaine et Patrimoine

7) Bilan des cessions et acquisitions

8) Chemins ruraux - décision d'aliénation, de mise en demeure des propriétaires et vente

Affaire générale :

9) RGPD – Convention de renouvellement à la mission de délégué à la protection des données mutualisé du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine

Compte-rendu des décisions prises par délégation

Questions diverses

Monsieur Le Président ouvre la séance et soumet à l'Assemblée le PV de la réunion du 19 avril 2021, il est adopté à l'unanimité.

56-21 Commande publique : Marché dojo, danse, espace jeunes - Modifications

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les modifications suivantes :

- n°2 à intervenir au lot n°1 – entreprise GIBOIRE pour un montant de + 40 376,40€ HT qui porte le marché du lot n°1 de 99 070€ HT à 139 446,40€ HT
- n°5 à intervenir au lot n°2 – entreprise CHANSON pour un montant de + 4 176,80€ HT portant le marché du lot n°2 de 609 814,10€ HT à 613 990,90€ HT
- n°1 ci-dessus à intervenir au lot n°8 – entreprise HEUDE Bâtiment pour un montant de + 5 283,30€ € HT qui porte le marché du lot n°8 de 110 000 € HT à 115 283,30€ HT
- n°1 ci-dessus à intervenir au lot n°12 – entreprise LUCAS pour un montant de + 4 615,00 € HT qui porte le marché du lot n°12 de 37 900,00€ HT à 42 515,00€ HT

Il précise que le montant total du marché, suite à ces modifications, est porté de 1 749 742.62€ HT à 1 804 194.12€ soit 2 165 032.94€TTC

57-21 Finances locales – Mise en œuvre du compte financier unique (CFU) et passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'expérimenter la mise en place d'un compte financier unique et d'appliquer par conséquence et par anticipation la nomenclature M57 à compter de l'exercice 2022 et précise que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14 : Budget principal, Budget lotissement du Sabot Doré, Budget lotissement du Chêne Vert

58-21 Finances locales - Effacement de dette

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte l'effacement de dettes pour des titres impayés de cantine/garderie de 2019 et 2020, d'un montant de 410,54€ et à imputer ces dépenses par l'émission d'un mandat au chapitre 65, compte 6542.

59-21 Finances locales - Remboursement centre de vaccination de Retiers

Le conseil municipal, à l'unanimité demande à la structure porteuse du centre de santé SISA MSP Retiers, représentée par Mme CASSONNET, le remboursement des frais d'installation et de nettoyage du centre de vaccination de Retiers engagés par la commune du 15 mars au 30 juin 2021, pour un montant de 8 212€

60-21 Finances locales – Réaménagement gare routière

Le conseil municipal, à l'unanimité valide le plan de financement prévisionnel présenté et sollicite une subvention auprès de la région Bretagne au titre de « l'aménagement d'une gare routière » d'un montant de 53 677,47€

61-21 Domaine et Patrimoine – Bilan des cessions et acquisitions

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2020 tel que présenté.

62-21 Domaine et Patrimoine – Chemins ruraux – décision d’aliénation, de mise en demeure des propriétaires et vente

Le conseil municipal, à l’unanimité approuve l’aliénation des chemins ruraux suivants au prix de 1€/m², aux propriétaires riverains :

N° du Chemin rural (CR)	Lieu-dit	Raison de la désaffectation	Surface (environ)
CR sans numéro	Le Gravier	Emprise non visible	158 m ²
CR n°67 p	La Rofferie	Ne dessert qu’une propriété	500m ²
CR n°58 p	La Noé Ronde	Ne dessert qu’une propriété	150m ²
CR 126	La Belouyère	Ne dessert qu’une propriété	625m ²

Il précise que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l’acheteur.

63-21 Affaires générales - RGPD – Convention de renouvellement à la mission de délégué à la protection des données mutualisées du CDG35

Le conseil municipal, à l’unanimité approuve la désignation du Centre de gestion d’Ille et Vilaine comme Délégué à la Protection des Données, et valide la convention à intervenir.

Compte-rendu des délégations confiées au Maire par le conseil municipal

➤ **Déclarations d’intention d’aliéner :**

Une décision de non préemption a été prise à l’occasion des cessions des parcelles :

- Section ZR n° 189 sise 2 Impasse Fromy, appartenant à M. LESAGE (décision n°2021.017U)
- Section ZP 478 sise 30 rue des Erables, appartenant à M ; et Mme JOLYS (décision n°2021.018U)
- Section ZI n°462p sise Le pont Hessant, appartenant à la SCI du pont (décision n°2021.019U)
- Section AD n° 688 sise 1 allée Auguste Renoir, appartenant à Mme HENON (décision n°2021.020U)
- Section AD n° 62 sise 42 rue Georges Clémenceau, appartenant à M. DENIS (décision n°2021.021U)
- Section AD n°268 sise 19 rue Maréchal Leclerc, appartenant aux consorts FRANGEUL (décision n°2021.022U)
- Section ZI n°298 sise 15 rue Robert Surcouf, appartenant à M. GARIN et Mme THOUVENIN (décision n°2021.023U)

➤ **Commande publique :**

- Décision de confier les travaux de remplacement du collecteur d’eaux usées des rues Jules Verne et Charcot à l’entreprise Plançon Bariat sis Zone de la Garenne – BP 53071 à La Guerche de Bretagne pour un montant de travaux de 89 943,75€ HT (décision n°2021.024M)
- Décision de confier la maîtrise d’œuvre urbaine pour un diagnostic environnemental et pour l’aménagement du parc écologique du ruisseau de Ste Croix au sud de la rue Auguste Pavie au groupement Atelier du Canal/Quarta pour une rémunération totale de 17 325€HT (décision n°2021.025M)

- Décision de confier les travaux d'aménagement de la gare routière à la SAS PIGEON TP sise La Guérinière – BP 37095 – 35370 LA GUERCHE DE BRETAGNE pour un montant total de 83 222,10€HT (décision n°2021.026M)
 - **Cimetière**
 - Concession n°1856 pour une durée de 15 ans
 - **Domaine et patrimoine**
 - Mise à disposition des soignants (médecins et infirmiers), à titre gracieux, des salles 1&2, des bureaux 1&2, du hall et des sanitaires de la salle polyvalente, nécessaire au fonctionnement du centre de vaccination contre la Covid-19 de Retiers
 - **Sinistre**
- Remboursement de l'assurance la MAIF d'un montant de 6 950 € suite à la dégradation de l'armoire électrique du stade.

Questions diverses

- **Fresque par le Lycée La Champagne**

Mme THEBAULT présente à l'assemblée les premières esquisses réalisées par les élèves en 1^{ère} année de CAP Peintre Applicateur de Revêtement.

Cette fresque sera réalisée sur le béton au printemps 2022 sur la façade Est de la salle tennis de table.

Afin de permettre aux élèves de poursuivre leurs démarches, le conseil municipal fait part de sa satisfaction et donne son accord à la poursuite de ces travaux.

M. AUBRÉE précise que la commune a déposé sa candidature au label Terre de Jeux 2024, qui valorise les territoires qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants et s'engager dans l'aventure des Jeux olympiques.

La mention « Terre de Jeux » pourra éventuellement figurer dans le bas de la fresque.
- **Manifestation du 11 juillet**

Deux spectacles auront lieu, un en début de soirée et le 2^{ème} en seconde partie de soirée, avant le feu d'artifice.

Entre ces 2 moments, les restaurateurs ont été sollicités pour ouvrir ce soir-là et proposer un repas à prix unique et identique dans tous leurs commerces.
- **Elections départementales et régionales**

M. le Maire rappelle les dates des 20 et 27 juin et la mobilisation de tous.
- **« Séniors en vacances »**

Mme ROLLAND rappelle l'organisation par le CCAS de Retiers de l'animation « Séniors en vacances » qui se déroulera cette année à Guidel plages dans le Morbihan.

Les inscriptions sont possibles jusqu'au 13 juin.
- **Evolution de la collecte du SMICTOM**

Le SMICTOM propose une évolution de la collecte des ordures ménagères en organisant un ramassage moins fréquent.

Cette évolution aurait dû être mise en place au 1^{er} janvier 2021, mais compte tenu de la crise sanitaire, de la présence des gens chez eux, elle sera repoussée au 1^{er} janvier 2022.

Aujourd'hui ce sont déjà 80% des gens qui ne mettent leur bac de collecte que tous les 15 jours.

La décision doit être entérinée courant juillet au SMICTOM.

M. LUGAND remarque que si cette décision est actée, le SMICTOM devra passer plus régulièrement aux bornes d'apport volontaire.

Sur cette sollicitation des membres du conseil municipal au sein du SMICTOM, l'assemblée donne son aval pour un ramassage des ordures ménagères tous les 15 jours à compter du 1^{er} janvier 2022.

➤ Foire de Retiers

L'association de la Foire de Retiers, réunie aujourd'hui a prononcé sa dissolution et nommé des liquidateurs.

Conformément aux statuts, les actifs seront transférés à la commune de Retiers.

➤ Salon BIO360

Cette manifestation aura lieu sur le champ de Foire les 30 juin et 1^{er} juillet prochains.

Les recettes de la buvette seront reversées aux associations qui interviennent en soutien à ce salon.

➤ Fonds Friches

La commune est lauréate de cet appel à projet et a obtenu 562 500€ de subvention de l'Etat. Un point sur le bilan économique de ce projet sera fait lors du prochain conseil municipal.

La synthèse du questionnaire relatif à « l'aménagement en centre-ville » sera transmise aux conseillers municipaux.

➤ Etude culturelle Roche aux Fées Communauté

Mme THEBAULT informe l'assemblée que depuis avril 2021, la communauté de Communes est accompagnée par un cabinet spécialisé dans les audits culturels afin de réajuster le projet culturel de la Roche aux Fées de ces dix dernières années et répondre aux évolutions du territoire.

Elle invite l'assemblée à consulter et remplir le questionnaire en ligne destiné à connaître les pratiques culturelles des habitants et des acteurs locaux mais aussi leurs attentes.

L'objectif de cette enquête est d'avoir un panel le plus représentatif possible (jeunes et moins jeunes) sur le territoire de Roche aux Fées communauté.

➤ Propriété Champlaisir

Mme PORAS demande quand interviendra le changement des menuiseries ?

M. le Maire répond que les délais sont longs (3-4 mois). En revanche, l'intervention de l'élagueur dans le parc de la propriété, est prévue mi-juin.

➤ Déviation Est

Les travaux de l'ouvrage d'art sur la route de Drouges est prévu à compter de juillet.

➤ Dates à retenir

- 04 septembre : forum des associations
- 04 septembre : inauguration complexe dojo-danse-pôle jeunesse
- 23 septembre : rencontre élus/personnel municipal

A Retiers, le 03 juin 2021

Le Maire,
Thierry RESTIF

